



# Demande de Propositions (DdP)

## Consultation au Burkina Faso, Ghana et Niger

Nom du Bureau : UICN Burkina Faso  
Référence DdP: IUCN-2024-06-P03609-11

Bienvenue à cette Passation de Marché lancée par l'UICN. Vous êtes invité par la présente à soumettre une Proposition. Veuillez lire attentivement les informations et les instructions car le non-respect des instructions peut entraîner la disqualification de votre Proposition pour ce Marché.

### 1. EXIGENCES

1.1. Une description détaillée des services et/ou des biens à fournir se trouve en Pièce Jointe 1.

### 2. COORDONNEES DE L'INTERLOCUTEUR

2.1. Pendant toute la durée de ce marché, c'est-à-dire à partir de la publication de cette DdP à l'attribution d'un contrat, vous ne pouvez pas discuter de ce marché avec un employé ou un représentant de l'UICN autre que l'interlocuteur suivant. Vous devez adresser toute correspondance et toute question à cet interlocuteur y compris votre proposition.

Contact à l'UICN : André-Marie TINE, Responsable régional de la passation des marchés,  
[andre-marie.tine@iucn.org](mailto:andre-marie.tine@iucn.org).

### 3. CALENDRIER DE PASSATION DE MARCHÉ

3.1. Ce calendrier est indicatif et peut être modifié par l'UICN à tout moment. Si l'UICN décide qu'il est nécessaire de modifier l'une des échéances, nous vous contacterons.

DATE	ACTIVITE
06/06/2024	Publication de la Demande de Propositions
13/06/2024	Date limite pour la confirmation de l'intention de soumissionner
16/06/2024	Date limite pour la soumission des questions
16/06/2024	Publication prévue des réponses aux questions
19/06/2024	Date limite pour la soumission des propositions à l'UICN (" <b>Date limite de soumission</b> ")
26/06/2024	Clarification des propositions
02/07/2024	Date prévue pour l'attribution du contrat
04/07/2024	Date prévue pour le début du contrat

3.2. Veuillez envoyer un courriel à l'interlocuteur de l'UICN pour confirmer si vous avez l'intention ou non de soumettre une proposition avant la date limite indiquée ci-dessous.



L'UICN évaluera les propositions techniques en fonction de chacun des critères suivants et de leur importance relative :

	Description	Informations à fournir	Poids relatif
1	<p><b>Expérience des experts dans l'évaluation des projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chef mission : Gestion des écosystèmes naturelles</b></li> <li>• <b>Membre : Socio-économie</b></li> </ul>	<p>Curriculum des experts démontrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualifications en évaluation avec des compétences démontrées en matière de collecte et d'analyse de données quantitatives et qualitatives.</li> <li>• Expériences avérées dans la conduite et la gestion d'évaluations de projets impliquant des organisations nationales et internationales à vocation scientifique, des agences gouvernementales et des organisations non gouvernementales (ONG)</li> </ul>	50%
2	<p><b>Qualité de la méthodologie de la proposition et du travail plan.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résumé exécutif de la proposition</li> <li>• Méthodologie de l'évaluation, y compris une description de la manière dont le bureau a l'intention d'entreprendre la prestation de services, en fournissant une justification de l'approche ;</li> <li>• Plan de travail accompagné d'un calendrier provisoire</li> </ul>	35%

3 **Connaissance des experts du contexte local**

retenues d'impôts applicables et similaires. Il vous incombe de déterminer si de telles taxes s'appliquent à votre organisation et de les inclure dans votre offre financière.

4.5.3. *Taxes sur les biens et services applicables*

Les taux et les prix de la Proposition seront Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée.

4.5.4. *Devise des taux et des prix proposées*

Tous les taux et les prix soumis par les Proposants doivent être exprimés en FCFA.

4.5.5. *Ventilation des taux et des prix*

A titre d'information uniquement, le prix doit être ventilé comme suit :



## **7. CONDITIONS DE PARTICIPATION A CETTE PASSATION DE MARCHÉ**

- 7.1. Pour participer à cette passation de marché, vous êtes tenu de soumettre une proposition qui respecte pleinement les instructions de la présente DdP et des Pièces jointes.
- 7.1.1. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez soumis une proposition complète et entièrement conforme.
- 7.1.2. Toute proposition incomplète ou incorrectement remplie peut être considérée comme non conforme et, par conséquent, il vous sera impossible de poursuivre la procédure de passation de marché.
- 7.1.3. L'UICN se renseignera sur toute erreur d'écriture évidente dans votre proposition et pourra, à la seule discrétion de l'UICN, vous permettre de les corriger, mais uniquement si cela ne peut être perçu comme vous donnant un avantage injuste.
- 7.2. Pour participer à cette passation de marché, vous devez remplir les conditions suivantes :
- N'avoir aucun conflit d'intérêts
  - Etre inscrit au registre professionnel ou de commerce pertinent du pays dans lequel vous êtes établi (ou résident, si vous êtes indépendant)
  - Etre en règle par rapport à vos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et de tous les impôts applicables
  - Ne pas avoir été condamné pour non-respect des exigences réglementaires en matière d'environnement ou d'autres exigences légales relatives à la durabilité et à la protection de l'environnement
  - Ne pas être en faillite ou en liquidation
  - Ne jamais avoir été coupable d'une infraction liée à votre conduite professionnelle
  - Ne pas être impliqué dans la fraude, la corruption, une organisation criminelle, le blanchiment d'argent, le terrorisme ou toute autre activité illégale.
- 7.3. Vous devez remplir et signer la Déclaration d'engagement







## **Efficacité**

Quel est le niveau de réalisation des activités ?  
Le suivi de la qualité et des effets des activités est-il réalisé ?  
Quel est le niveau d'atteinte des résultats escomptés à mi-parcours ?  
Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention peuvent-ils être atteints en prenant en compte leur importance relative ?  
Les parties prenantes sont-ils suffisamment informés et impliqués ?  
Comment renforcer la synergie avec les autres projets et programmes des autres PTF ?  
Les instances mises en place pour le pilotage et le suivi des activités ont-elles joué leur rôle ?  
Que retenir de leur fonctionnement, du processus de prise et de suivi des décisions ?  
Quels sont les effets de l'ancrage du programme et de ses différentes composantes sur la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats ? Quelles sont les modifications à apporter le cas échéant ?

## **Efficiace**

Les activités du projet ont-elles été réalisées selon le planning initial ?  
Dans quelle mesure les résultats et/ou les effets attendus ont-ils été obtenus avec le moins de ressources possibles (fonds, expertise, temps, coûts administratifs, etc.) ?  
La mise en œuvre des activités a-t-elle été retardée pour des raisons liées à la disponibilité des fonds ?  
Les montants des différentes rubriques du budget de la convention de financement étaient-ils bien identifiés et suffisants ?  
Quels sont les goulots qui entravent l'efficiace des différents mécanismes du dispositif de formation du programme ?

## **Durabilité**

Dans quelle mesure les résultats obtenus sont-ils perceptibles au niveau des bénéficiaires ?  
Quel est le niveau de connaissance du projet, d'implication et de participation des décideurs des différentes institutions concernées ?  
Quelle est la probabilité que l'ensemble des résultats à l'issue du projet dure sur le long terme en résistant aux risques ?  
Quelles sont les conditions de durabilité ?  
Les capacités institutionnelles et opérationnelles permettant de pérenniser les résultats acquis sont-elles en place et sont-elles dotées des moyens et procédures adaptées à leur mission ?  
Quelles sont les leçons apprises de la mise en œuvre du projet ?

## **Impact**

Quels sont l'impact et l'appropriation des différentes études et activités réalisées, dans le cadre du projet au niveau des différents acteurs ?  
Quels effets à long terme positifs et négatifs, produits par l'intervention, directement ou indirectement, sont attendus ?  
Quelle contribution attendre de l'intervention à l'atteinte de l'objectif général ?  
Quels sont les impacts des aspects de sensibilité au genre du projet sur son efficacité globale et ses résultats, notamment en ce qui concerne la réduction des inégalités de genre et la promotion de l'inclusivité

### ***b. Audience de l'évaluation***

Les principales audiences de l'évaluation du projet LOGMe sont :

- Le Ministère Italien de l'environnement et de la sécurité énergétique

- Le Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (MM/CNULCD)
- L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ;

L'évaluation peut également intéresser d'autres parties prenantes clés telles que les partenaires de mise en œuvre dans les trois pays d'intervention.

### **c. Méthodologie**

L'évaluation du projet sera conçue et coordonnée par le Consultant sous la supervision de l'équipe de gestion du projet basée à l'UICN en étroite collaboration avec l'équipe du Mécanisme Mondial de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification.

L'évaluation doit utiliser des méthodes mixtes pour recueillir les informations nécessaires et solliciter l'avis des parties prenantes qui ont été engagées dans le projet à ce jour. Cela comprendra :

- L'examen des documents de projet, y compris les rapports annuels produits à date, les études spécifiques, les outils de communication ;
- Des entretiens avec des parties prenantes clés dans chacun des trois pays d'intervention (liste à discuter au démarrage) ;
- D'autres méthodes peuvent être proposées au besoin - par ex. sondages ou groupe de discussion.

Le consultant doit élaborer un cadre d'évaluation basé sur les questions d'évaluation clés suggérées ci-dessus, mais peut suggérer des questions ou des modifications supplémentaires. Le rapport initial sera préparé en tant que premier livrable et comprendra une « matrice d'évaluation » présentant comment les principaux problèmes seront traités, les sources de données et les méthodes de collecte de données qui seront utilisées pour l'évaluation et un ensemble de critères évaluera la solidité des preuves recueillies. **Le traitement adéquat des principales questions d'évaluation servira de base à l'UICN et au Mécanisme Mondial de la CNULCD pour approuver l'exhaustivité du rapport d'évaluation.**

Tous les outils de collecte de données doivent être inclus en tant qu'annexes au rapport d'évaluation. La présentation des conclusions de l'évaluation







1.2 Le Consultant assignera à [nom de la/les personne(s) et titre(s)] (ci-après « Personnel Clé ») l'exécution des Prestations pour le compte du Consultant. Le remplacement de tout membre du Personnel Clé devra être préalablement approuvé par l'UICN par écrit.

1.3 L'UICN se réserve le droit de demander tout rapport (d'avancement, financier ou autre, en plus de ceux exigés par le présent Contrat) qui pourrait être considéré comme raisonnablement nécessaire pour prouver que les résultats obtenus sont satisfaisants au regard du présent Contrat. Tous les dossiers financiers et autres

**lettres)**] (ci-après « la Rémunération ») correspondant à [nombre de jours] jours de travail à raison d'un tarif quotidien de [tarif quotidien] comme suite :

5.1.1 Un premier paiement de [devise/montant en chiffres (devise et montant écrit en lettres)] correspondant à 30% de la Rémunération sera versé dès réception d'une copie signée du présent Contrat accompagnée d'une première facture.

5.1.2 Un deuxième paiement de [devise/montant en chiffres (devise et montant écrit en lettres)] correspondant à 30% de la Rémunération sera versé [veuillez indiquer les tâches/livrable(s) qui déclencheront le versement] ; et

5.1.3 Un troisième paiement de [devise/montant en chiffres (devise et montant écrit en lettres)] correspondant aux 40% restant de la Rémunération sera versé dès l'achèvement satisfaisant et ponctuel et l'acceptation écrite de l'UICN de toutes les Prestations, tel qu'indiqué dans l'Annexe I. La facture finale doit être soumise au plus tard [insérer le nombre de jours, par exemple 30 jours] après l'acceptation écrite de tous les services par l'UICN ou après la date de fin du contrat, si celle-ci est postérieure.

5.2 Le Consultant doit présenter une facture valide mentionnant le numéro de référence du contrat et le numéro du paiement pour chaque versement à effectuer.

5.3 Si les tâches décrites dans le Contrat ne sont pas accomplies à la satisfaction de l'UICN dans les délais établis, l'UICN se réserve le droit de suspendre tout autre paiement et de récupérer les fonds déjà versés pour des Prestations non reçues.

5.4 L'UICN effectuera les paiements sur le compte bancaire du Consultant (il sera ouvert au nom du Consultant à l'endroit où celui-ci est établi ou là où les Prestations seront réalisées), comme suit :

Numéro de compte complet : [xxx]

Type de compte et monnaie : [xxx]

Nom de la banque : [xxx]

Adresse de la banque : [xxx]

Numéro de compte : [xxx]





**10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

10.1

12.2 En cas de remplacement de la personne de contact, le représentant autorisé de chaque Partie en informera l'autre Partie par écrit (les emails sont acceptés).

### **13. FRAUDE, CORRUPTION ET ÉTHIQUE**

13.1 Le Consultant doit respecter des principes et des standards de conduite équivalents à ceux énoncés dans la section 4 du Code de conduite et d'éthique professionnelle pour le Secrétariat, disponible sur [https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/code\\_of\\_conduct\\_and\\_professional\\_ethics\\_final\\_fr\\_apr\\_ii2013.pdf](https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/code_of_conduct_and_professional_ethics_final_fr_apr_ii2013.pdf). En signant le présent Contrat, le Consultant confirme qu'il a lu et accepté ledit Code.

13.2 Le Consultant prend toutes les mesures nécessaires pour prévenir toute situation où la mise en œuvre impartiale et objective du Contrat est compromise pour des raisons d'intérêt économique, d'affinité politique ou nationale, de liens familiaux ou affectifs ou de tout autre intérêt partagé.

13.3 Le Consultant déclare et garantit qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts potentiels ou réels en relation avec la mise en œuvre du présent Contrat. Si, au cours de l'exécution du présent Contrat, le Consultant prend connaissance de faits qui constituent ou peuvent donner lieu à un conflit d'intérêts, il en informe sans délai et par écrit la personne de contact de l'UICN visée à la clause 12.1. Le Consultant prend immédiatement toutes les mesures nécessaires pour remédier à cette situation. L'UICN se réserve le droit de vérifier que les mesures prises sont appropriées et peut exiger que des mesures supplémentaires soient prises dans un délai déterminé.

13.4 Le Consultant prend toutes les précautions nécessaires pour éviter la fraude et les pratiques de corruption dans la mise en œuvre du présent Contrat. Le Consultant doit se conformer à des normes de conduite équivalentes à celles stipulées dans la Politique de l'UICN de lutte contre la fraude disponible sur [https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/politique\\_de\\_uicn\\_de\\_lutte\\_contre\\_la\\_fraude\\_mars\\_2014.pdf](https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/politique_de_uicn_de_lutte_contre_la_fraude_mars_2014.pdf). En signant le présent Contrat, le Consultant confirme qu'il a lu et accepté ledit Code.

13.5 Le Consultant s'engage à coopérer pleinement à toute enquête liée aux événements visés par la présente clause qui puisse être menée par l'UICN et/ou le donateur et doit donner accès à tous les dossiers (et à ceux de son personnel, le cas échéant) au cas où cela serait nécessaire pour appuyer les enquêtes sur les plaintes de fraude ou de corruption. L'UICN se réserve le droit de prendre toutes mesures nécessaires et/ou de résilier le présent Contrat conformément à la clause 16 si elle détermine qu'il y a eu fraude, corruption et/ou comportement contraire à l'éthique. Toute demande de remboursement peut également inclure des intérêts,



16.3.1 L'exécution du présent Contrat par l'une ou l'autre des Parties est soumise à des cas fortuits, de guerre, de réglementations gouvernementales, d'épidémies, de pandémies, de catastrophes, de grèves (à l'exclusion des grèves du personnel des Parties respectives), de troubles civils, de réduction des moyens de transport ou d'autres situations d'urgence rendant illégale ou impossible l'exécution des obligations de l'une ou l'autre des Parties ("cas de force majeure"). La Partie soumise à un cas de force majeure notifie rapidement l'autre Partie de la survenance et les détails de ce cas de force majeure, y compris la manière dont il affecte l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat. La Partie ainsi touchée s'efforcera avec toute la diligence qui peut être requise d'éviter ou de supprimer ces causes de non-exécution ou d'exécution tardive dès que cela est raisonnablement possible.

16.3.2 Le présent Contrat peut être résilié unilatéralement sans compensation pour une ou plusieurs des raisons susmentionnées par notification écrite d'une Partie à l'autre.

16.3.3 Nonobstant ce qui précède, les Parties peuvent convenir d'une suspension ou d'une extension du présent Contrat selon ce qu'elles jugent approprié. À la fin de l'événement de force majeure, l'exécution des services suspendus reprend sans délai.

16.3.4 La Partie soumise au cas de Force Majeure ne sera pas responsable envers l'autre Partie de tout dommage résultant de ou lié à la suspension ou à la cessation des Services en raison de la survenance d'un Événement de Force Majeure, à condition que cette Partie respecte toutes les exigences de la présente clause 16.3.

#### 16.4 Effets de la résiliation

En cas de résiliation en vertu de la présente clause, l'UICN verse au Consultant toute rémunération non réglée au titre des services rendus par le consultant jusqu'à la date effective de résiliation, étant entendu que le montant

18.3 Le présent Contrat de prestations de conseils est non exclusif. L'UICN est libre d'avoir recours à d'autres experts dans le domaine du Consultant.

18.4 Ce Contrat est personnel et ne concerne que l'UICN et le Consultant, aucune des deux Parties ne devra vendre, assigner ou transférer les obligations, droits ou intérêts créés en vertu dudit Contrat sans le consentement écrit de l'autre Partie.

18.5 Chaque Partie renonce à tout droit de compensation pour tout paiement dû en vertu des présentes et accepte de payer toutes les sommes dues, indépendamment de toute compensation ou demande reconventionnelle.

18.6 Toutes les clauses qui doivent logiquement survivre à la résiliation du présent Contrat devront lui survivre.

Le présent Contrat peut être signé en plusieurs exemplaires, chacun d'eux étant considéré comme un original, mais tous, pris ensemble, constituent un seul et même Contrat. Les Parties conviennent que les exemplaires signés peuvent être transmis par courrier électronique dans un fichier de données au format « .pdf » ou une signature électronique (par exemple, DocuSign ou une technologie de signature électronique similaire) et être ensuite conservés sous forme électronique, et que dans ce cas, cette signature crée une obligation valide et contraignante pour la Partie qui l'exécute, avec la même force et le même effet que si ce « .pdf » ou cette page de signature électronique était un original.

[Nom du représentant]

[Nom du représentant]

[Poste du représentant]

[Poste du représentant]

## **ANNEXES**

**[Veillez citer toutes les annexes mentionnées dans le Contrat]**